

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 Juin 2020 à 19 heures

COMPTE RENDU

ETAIENT PRÉSENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RIOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain – Mme MORLET Béatrice – Mme FONTAINE Valérie – Mme LAGUIGNER Carole – Mme GAUJOUR Frédérique – M. LATRASSE David – Mme COUSIN Hélène – Mme VIODÉ Françoise – M. ARNAUD Cyrille

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

ETAIT ABSENT : M. GOFFIN Christophe

1 – Approbation du compte de gestion – exercice 2019

↳ Le Conseil Municipal donne son approbation pour le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

2 – Compte administratif 2019 et affectation du résultat de la commune

Fonctionnement :

Résultat 2018 reporté	205 820,06
Dépenses 2019	695 853,51
Recettes 2019	964 904,70
Résultat de clôture :	269 051,19

Investissement :

Résultat 2018 reporté	136 444,22
Dépenses 2019	319 524,96
Recettes 2019	352 428,60
Résultat de clôture :	32 903,64

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses :	393 364,20
Recettes :	189 578,20

Affectation du résultat au compte 1068 : 170 882,36

↳ Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 ainsi que l'affectation du résultat.

Résultat du vote : 13 pour, 0 voix contre, 0 abstention

3 – Budget primitif 2020



COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses	919 716,83
Recettes	919 716,83

Investissement

Dépenses	679 620,29
Recettes	679 620,29

↳ Après avoir pris connaissance du budget primitif de la commune pour l'exercice 2020, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

Résultat du vote : 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention

4 – Vote du taux des taxes locales directes

↳ Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales.

Résultat du vote : 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention

	<u>2020</u>
Taxe foncière bâtie	15,40
Taxe foncière non bâtie	44,17

Produit fiscal attendu : 139 833 €

Résultat du vote : 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention

5 – Subventions aux associations

Après étude des dossiers de demandes de subventions des associations locales, **le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous :**

- Génération Mouvement Heures d'Automne	: 500 €
- Comité de Jumelage de Norheim	: 250 €
- Moto club Les Trainiaux du Coin	: 200 €
- FNACA	: 90 €
- A.C.V.G.	: 100 €
- Jeunesse Sportive Tannaysienne	: 1000 €
- Tannaysie en Fête	: 750 €
- Resto du Cœur	: 355 €
- Amis de la Bibliothèque	: 80 €
- Flotteurs FM	: 50 €
- Prévention routière	: 50 €
Total :	3425 €

6 – Restitution de caution de loyer

Monsieur DA SILVA ADAO Corentin et Madame MILLOT Margaux ont quitté le logement situé au 2^{ème} étage à la Mairie depuis le 14 mars 2020. Un état des lieux du logement a été réalisé et les lieux ont été laissés dans un état satisfaisant.

👉 **Le conseil municipal décide de rembourser la caution versée lors de la signature du bail soit le montant de 362 €.**

7 – Convention de location local Croix-Rouge

La convention de location du local situé au rez-de-chaussée et une partie à l'étage du 6 rue d'Enfer consenti à Madame JAVELLE Monique, Présidente de la Croix-Rouge de TANNAY est arrivé à échéance le 31 mai 2020. Le loyer mensuel s'élève actuellement à 80 €.

👉 **Le conseil municipal décide de reconduire cette convention et fixe le loyer à 80 € par mois.**

8 – Renouvellement bail de location Parc Lallier

👉 Bail de location logement T2 1^{er} étage Parc Lallier

Le bail de location consenti en date du 1^{er} juillet 2017 à Monsieur et Madame BREUX Jean-Daniel pour le logement T2 n°3 situé au 1^{er} étage au Parc Lallier arrive à échéance.

👉 **Le conseil municipal décide de reconduire le bail pour une durée de 3 ans et fixe le loyer à 277,09 € + les charges locatives liées au chauffage selon les mêmes conditions.**

👉 Bail de location logement T2 2^{ème} étage Parc Lallier

Le bail de location consenti en date du 1^{er} juillet 2017 à Madame BRULFER Valérie pour le logement T2 n°3 situé au 2^{ème} étage au Parc Lallier arrive à échéance.

👉 **Le conseil municipal décide de reconduire le bail pour une durée de 3 ans et fixe le loyer à 271,91 € + les charges locatives liées au chauffage selon les mêmes conditions.**

9 – Convention d'installation, gestion et entretien en fibre optique au Parc Lallier

Nièvre Numérique déploie actuellement un réseau à très haut débit en fibre optique dans la commune. La société PARERA est mandatée pour réaliser les études nécessaires à la réalisation de ce réseau.

Afin que les logements situés au 14 rue d'Enfer soient éligibles à « la fibre optique à la maison », il convient de procéder au câblage interne en fibre optique dudit immeuble.

Une convention doit être établie pour réaliser l'étude technique de l'immeuble et bénéficier de l'équipement gratuit en fibre optique,

👉 **Le conseil municipal décide de signer la convention pour une durée de 25 ans qui sera tacitement reconduite pour une durée indéterminée.**

10 – Dossier DETR : Parking – stèle - foyer

Le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux supplémentaires concernant l'aménagement du parking pour le stationnement des personnels du centre de secours, la création d'un

mémorial « espace souvenir » et l'aménagement d'un local « foyer » pour les personnels. Le montant total du projet est estimé à 78 575 € HT soit 94 290 € TTC.

↳ **Le conseil municipal approuve la réalisation de ce projet selon le plan de financement présenté pour un montant de 94 290 € TTC.**

11 – Désignation des membres à la commission communale des impôts directs

Selon l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Son rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

↳ **Le conseil municipal approuve la liste de 24 noms présentée seuls 12 noms seront retenus (6 titulaires et 6 suppléants) par la direction des Finances Publiques.**

12 – Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise

Pour 2020, le montant de l'indemnité de gardiennage reste inchangé, il est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune. Deux personnes s'occupent de l'Eglise, cette somme sera donc divisée en deux, soit 239,93 € chacun.

↳ **Le conseil municipal accepte de verser l'indemnité aux deux responsables.**

13 – Admission en non valeurs

Monsieur le Trésorier de Corbigny a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 243,47 €.

↳ **Le conseil municipal décide d'admettre en non valeurs les créances proposées.**

14 – Questions diverses

✚ Devis travaux :

✚ **Travaux supplémentaires** pour une remise à niveau des ouvrages par la fourniture et pose de caniveaux, bordures dans le chemin à Tanneau. Un devis a été proposé par l'entreprise COLAS pour un montant de 15 093,10 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide de demander des devis comparatifs à d'autres prestataires.**

✚ **Travaux de rénovation salle de classe** : devis de LM DECO pour un coût estimé à 3060 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide de ne pas réaliser ces travaux dans l'immédiat.**

✚ **Travaux pour la rénovation des 3 portes du cimetière** : devis de LM DECO pour un coût de 3372 € TTC ou sans décapage 2040 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide de retenir le devis qui sera le plus adapté en fonction des travaux de remise en état pour lequel le devis est en attente.**

✚ **Travaux de rénovation d'un logement n°8 à la résidence Henriette LEJOUR** : devis de LM DECO pour un coût estimé à 3072,57 € TTC.

↳ **Le conseil municipal accepte le devis présenté.**

✚ **Devis PORTIS pour le portail à la Gendarmerie :**

➤ Remise en état de la boîte à clé défectueuse : 459,74 € TTC
OU

➤ Remplacement porte + réception radio + télécommandes et remise en état boîte à clé défectueuse : 1123,49 € TTC

↳ **Le conseil municipal décide de retenir la première proposition de devis pour 459,74 € TTC.**

- ☀ Travaux de plomberie à la Gendarmerie : remplacement baignoire par douche
Un devis a été établi par M. MERLIN Jean-Paul est s'élève à 3066,09 € TTC.
↳ **Le conseil municipal accepte le devis présenté.**

✚ Elections délégués SIEEEN : Commission Gaz : nom du délégué : Mme COUSIN Hélène

✚ Remplacement contrat d'assurance multirisques communes :

L'agence Christophe GOFFIN propose de remplacer le contrat existant afin qu'une garantie supplémentaire couvre les risques en cas de tiers non identifiés. La cotisation annuelle est fixée à 5601,84 € dont la cotisation pour la protection juridique de 283,34 €, à ceci s'ajoute une cotisation au comptant de 44,13 € pour cette couverture supplémentaire. Soit un total de 5645,97 € TTC.

↳ **Le conseil municipal approuve le nouveau contrat pour un montant de 5645,97 € TTC.**

Le Maire,
Philippe NOLOT

